

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104 / 20114

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Instagram  Site Web

EN MODE ATTAQUE ! - LANCEMENT

C'est parti !!!

Après son adoption à notre dernière assemblée générale, j'ai l'honneur, en plus de vous remercier pour votre confiance, de vous annoncer le lancement du projet En Mode Attaque!

Pour qui aurait manqué l'assemblée (vous voyez que ça vaut la peine d'y assister!), ce projet s'attaque au sentiment de dépossession que nous ont laissé les fusions et l'actualité inquiétante, l'impression qu'on ne peut rien changer à rien. Je vous invite donc à une expérience inédite, un vrai laboratoire de mobilisation par le renversement de la pyramide!

Son but : vous redonner le pouvoir pour nous mettre en action sur des luttes LOCALES! En effet, au-delà de la convention collective, il y a une foule d'enjeux sur lesquels on peut avoir un effet à l'échelle locale, soit au niveau de votre équipe de travail.

Lancement - Phase 1

Nous lançons donc la 1^{ère} phase du projet, qui nous occupera d'avril à juillet. Cette phase consiste en une série d'assemblées de cuisine : pas d'ordre du jour, pas de protocole, on se fait ça à la bonne franquette! L'idée est simple : on vous prépare un petit BBQ, on se fait un *potluck* (repas-partage en français!), bref la formule vous convenant le mieux...

et on se lâche lousse, on jase direct de vos enjeux, on les priorise... puis en fin de rencontre, vous choisissez une personne de votre équipe qui deviendra votre porte-parole pour les phases suivantes du projet, soit la constituante et l'assemblée référendaire. Le tout par volontariat!

Ça te dit d'embarquer pour améliorer le quotidien au travail? [Clique ici pour t'inscrire par courriel \(info site web\)](#) ou via [le questionnaire web ici](#).

En 2025, passons à l'action et mettons-nous... EN MODE ATTAQUE!

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



TRIPLE ÉLECTION SYNDICALE

Avis d'ouverture de mises en candidature pour une élection partielle de votre syndicat !

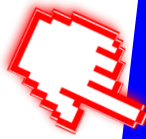
Chers(es) membres CSN,

Jeudi dernier, dans le but de pourvoir certains postes vacants au sein de l'équipe, le syndicat déclenchait un processus d'élection partielle. ►

Pour connaître la description des postes disponibles ainsi que la marche à suivre pour le dépôt des mises en candidature, [veuillez prendre connaissance de l'avis de la présidente des élections en cliquant ici.](#)

Solidairement,

Simon Deschênes,
Président du STT du
CISSS de Lanaudière-CSN



DOUZE postes à combler !

► **1 agent.e Santé Sécurité volet Défense**

► **8 postes à la banque de militants.es**

► **3 postes au comité de surveillance**

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 29 juin pour à partir du 7 septembre 2025 au 10 janvier 2026.

Demandes horaires : avant le 25 avril pour les périodes allant du 18 mai au 14 juin 2025.

Prochain férié à demander : Journée des Patriotes, 19 mai 2025 (F-12). Exprimez votre préférence au gestionnaire avant le 25 avril 2025.

FÉRIÉS DE PÂQUES

N'oubliez pas que cette année le F10, Vendredi Saint, c'est le 18 avril alors que le lundi de Pâques, F11, c'est le 21 avril.

JOYEUSES PÂQUES!



BESOIN D'AIDE? PENSE AU PAE!

Programme d'aide aux employés

1 855 612-2998



PAU & PRIME CHSLD-MDA-MA

Même s'il s'agit d'un gain remporté dans notre nouvelle convention, c'est en même temps que les ajustements d'équité salariale (catégorie 3) que la prime CHSLD-MDA-MA a enfin été ajoutée au système pour nos prépo-

sés.es à l'unité œuvrant dans ces secteurs, le tout à partir de la paie déposée le 20 mars dernier.

À noter que l'employeur n'a pas encore précisé quand la rétroactivité (remontant au 16 juin 2024 + les intérêts légaux de retard) sera payée.

[Consultez la page 2 de la note de service sur le sujet en cliquant ici.](#)

info ÉQUITÉ

Voici des infos concernant la rétroactivité payée sur la dernière paie.

► Aux AA1 touchées négativement par la règle de promotion, un retriavail est en cours pour vous remonter.

► Pour les gens attendant une rétro pour la partie CSSS Nord avant novembre 2018, rien ne sert d'écrire à la paie ou à la paie : le tout sera traité sur la paie du 17 avril, tel qu'avisé.

► Pour ne pas surcharger la paie, on vous invite à attendre les pamphlets explicatifs avant de la questionner. :)

Fondation CSN KIOSQUES

Donner du sens à l'argent.



Pour vous aider à mieux bâtir votre retraite (c'est payant!), vos représentants Fondation viennent vous voir! Voici les prochaines dates prévues :

► 14 avril HPLG 15-23h

► 17 avril CHDL 15-23h

► 18 avril MDA Saint-Charles-Borromée 11-18h

Venez les voir en grand nombre!

Si vous souhaitez améliorer vos économies pour votre retraite, rejoignez Fondation au 514 525-5505 ou via info.actionnaires@fondaction.com.

IMPORTANT!

PURA

Processus Unique de Reconnaissance de l'Ancienneté

S'il y a bien une chose qu'on a comprise avec la CAQ, c'est qu'elle est incapable de respecter ses engagements. Que l'on parle d'équité salariale, de primes et suppléments ou bien de rendre notre réseau de la santé plus efficace, le gouvernement trouve toujours une bonne excuse pour justifier son incapacité à livrer la marchandise dans les délais promis. Eh bien, cette semaine encore, il nous fait jouer la même cassette!

Le 7 juin 2024, la CSN a conclu une entente avec le gouvernement visant à mettre en place un processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA), devant se dérouler dans les six (6) mois suivants la création de Santé Québec, soit du 1^{er} décembre 2024 au 31 mai 2025. Une fois complété, **ce processus permettra aux personnes salariées actuellement à l'emploi de faire reconnaître leur ancienneté pour une période de travail chez un autre employeur (actuel ou passé) à la condition de ne pas avoir quitté le réseau plus d'un (1) an entre les différents liens d'emploi.**

Les personnes concernées par cette entente sont celles qui ont travaillé dans un établissement public intégré à Santé Québec (CISSS, CIUSSS ou autre), un établissement privé conventionné (EPC), un établissement nordique; à la Buanderie centrale de Montréal ou de Partagec ainsi que dans une agence de placement de personnel.

Bien qu'en janvier, le gouvernement nous avait assuré qu'il serait en mesure de respecter l'échéancier du 31 mai 2025 et qu'il avait même été jusqu'à évoquer la possibilité de recueillir lui-même l'ancienneté des personnes concernées par le biais

d'une plate-forme informatique, nous venons tout juste d'apprendre qu'il souhaite reporter le processus de plusieurs mois, ce qui pourrait entraîner des conséquences sérieuses sur vos droits d'ancienneté.

Dans le but de protéger les droits de ses membres, le syndicat demande donc aux personnes concernées d'effectuer la démarche suivante **dans les plus brefs délais** :

► Demandez une attestation d'ancienneté par écrit aux ressources humaines d'un autre établissement de santé pour lequel vous avez travaillé;

► En cas de refus ou d'absence de réponse dans un délai de 10 jours, veuillez communiquer avec notre syndicat afin de procéder au dépôt d'un grief : c'est le résultat le plus probable que vous aurez, Santé Québec ayant expressément demandé aux établissements d'ignorer ou de refuser ce type de demandes;

► Si vous avez obtenu votre attestation d'ancienneté, veuillez l'envoyer par courriel au service de la rémunération du CISSS de Lanaudière à remuneration.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca;

► En cas de refus de reconnaître votre ancienneté ou d'absence de réponse de l'employeur, veuillez communiquer rapidement avec notre syndicat.

Nous tenons à rappeler aux personnes concernées qu'il est important d'avoir complété cette démarche avant le 31 mai 2025.

Solidairement,

[Cliquez ici pour voir ma capsule explicative à ce sujet!](#)

Simon Deschênes,
Président du STTCISSL-CSN



Avis de démission du poste d'agente santé sécurité Défense du STTCISSL-CSN

Chers membres du STTCISSL-CSN catégorie 2-3, je souhaite vous annoncer que le 2 avril dernier, j'ai remis ma démission officielle du poste d'agente SST-Défense CSN.

Je resterai en poste jusqu'à ce que l'équipe syndicale n'ait plus besoin de mes services, autant pour la passation de dossier et pour la formation de la nouvelle personne élue.

Je souhaite quitter mes fonctions dans le but d'accomplir de nouveaux projets qui me tiennent énormément à cœur.

Je vous remercie pour votre confiance.

Je suis fière d'avoir fait partie de cette merveilleuse équipe qu'est le STT du CISSS de Lanaudière CSN.

Je quitte en étant extrêmement fière d'avoir pu vous accompagner dans vos dossiers et vos questionnements.

Ce n'est pas un adieu, je ne serai jamais bien loin.

Syndicalement,
Audrey Alcáidinho,
Agente à la SST-Défense



Le feu aux poudres pour tout comprendre d'un printemps explosif

Ça brasse au Québec!

Y a pas que chez nos voisins du Sud et à Ottawa que ça chauffe! En bons *canayens français*, on est capable de se tricoter un printemps explosif sans importer notre poudre à canon!

En mars, fidèle à elle-même, la CAQ a préféré se laisser corrompre un peu plus par les lobbys patronaux capitalistes au lieu de renforcer l'unité québécoise. Alors que la guerre des tarifs décidée par Cheetos Trump menace des centaines de milliers d'emplois au Québec, la CAQ a décidé de s'attaquer aux travailleurs québécois plutôt que de les défendre!

Une loi incendiaire

Le ministre du Travail, Jean Boulet, a en effet garoché une bombe à la face du monde ordinaire en déposant son projet de loi 89 (PL89), qui s'attaque au droit de grève des travailleurs québécois. Pour vous aider à démêler les cartes caquistes, voyons ce que le PL89 implique et pourquoi il faut le combattre massivement!

Grosso modo, ça tient en 2 points :

► l'ajout du concept flou et arbitraire de *service minimal*. Dans la loi, les *services essentiels* définissent déjà les secteurs où un arrêt total serait un danger pour la population. Par exemple, en santé, on ne veut bien sûr pas faire la grève au péril de nos patients. C'est logique! Or, le mi-



[Cliquez ici pour voir le témoignage punch de François Proulx Duperre, un super camarade du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.](#)



nistre, d'ailleurs un avocat patronal de carrière!, veut se venger du droit de grève en éducation, dans les CPE et dans certains secteurs privés.

► le ministre s'octroie le droit de DÉCIDER quand un conflit a assez duré, d'interdire une grève... et même de décréter les conditions de travail pour mettre fin au conflit. Vous avez bien lu : la CAQ veut imposer les conditions de travail, au mépris des droits de négocier et de faire la grève pourtant reconnus par la constitution canadienne! [Cliquez ici pour écouter Caroline Senneville résumer le tout à LCN.](#)

Un printemps épicé!

La CAQ a franchi une ligne rouge. Dès le 14 mars, l'ensemble des centrales syndicales (dont la CSN) ont tenu une manif surprise à un événement où Boulet allait parader devant des représentants patronaux. J'y étais avec 2 camarades de notre syndicat. Alors que la manif était pacifique, par lâcheté, Boulet s'est enfui en annulant et l'escouade anti-émeute nous a aspergé de poivre de cayenne. Ça chauffe les yeux, mes amis!

Prélude d'un printemps épicé? Partout au Québec, les événements se multiplient, dont dans Lanaudière. On doit combattre cette bombe de PL89 féroce... et tout de suite!

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



PROJET DE LOI 89
UNE BOMBE
ANTISYNDICALE

